



## VOS DROITS A LA FORMATION

- ✓ Dès la 1ère heure travaillée, possibilité de formation
- ✓ 58 heures de formation entièrement financées.
- ✓ Rémunération maintenue pendant la formation + frais de vie

## CONDITIONS D'ACCÈS

### ASSISTANT MATERNEL



**Vos Droits**  
58h/an non cumulables (modules hors quota non comptabilisés)

**Conditions d'accès**  
Etre Assistante Maternelle en activité

**Pièces à fournir**  
Un bulletin d'inscription  
Un RIB de l'employeur  
Un bulletin de salaire  
Un agrément d'Assistante Maternelle à jour

Si la formation se déroule sur le temps de travail, merci de joindre la carte d'identité de l'apprenant et de l'employeur

**Aides financières**  
Prise en charge des repas et des frais de déplacements

*Retrait du dossier d'inscription sur le site internet ou auprès du centre de formation*

*Parking privé  
Salle de repas équipée*

**Horaires Formation**  
8h30-12h30 et 13h30-16h30

**Lieu de Formation**  
«LES CHÊNES»  
524 Av Pont des Fontaines  
84200 CARPENTRAS  
Tél. : 04 90 63 98 71

**ou possibilité**  
Sur votre secteur géographique : salle communale, RPE, salle de réunion ...

### PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES



**Pour un salarié déclaré au Cnesu ou au Pajemploi :**

- Bulletin de salaire émanant du Cnesu ou de Pajemploi

**Pour un salarié déclaré à l'Urssaf :**

- Copie du dernier avis d'échéance de cotisations trimestrielles Urssaf
- ou**
- Justificatif de paiement Urssaf faisant apparaître l'identité du salarié.

+

- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour...) du salarié.

+

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) d'un établissement bancaire français aux nom et prénom du salarié (hors livret A).

\* La période d'emploi indiquée sur le document ne doit pas être datée de plus de 3 mois avant le démarrage de la formation.

### SALARIÉS DU DOMICILE

## PROGRAMMATION 2024

Planification des actions de formation au verso.

INTITULE FORMATION	DUREE	Dates
<b>MIEMSE21 « Accompagner l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement moteur et sensoriel de l'enfant et les principales étapes.</li> <li>- Les principales notions et les principaux concepts liés au développement moteur et sensoriel, tels que le schéma corporel, la liberté motrice.</li> <li>- La place du professionnel dans le processus d'exploration de l'enfant et l'influence de l'environnement.</li> <li>- Les différentes formes d'éveil moteur et sensoriel, outils et supports : choix et utilisation.</li> <li>- La place de la nouveauté et de la surprise dans l'évolution motrice et sensorielle.</li> <li>- Les prises de risque, les limites et les transgressions.</li> <li>- Les lieux et les personnes-ressources pour l'évolution motrice et sensorielle de l'enfant.</li> </ul>	<b>14 h</b>	<b>27 Janvier et 10 Février 2024</b>  <i>(Réception des BI au plus tard le 20 décembre 2023)</i>
<b>MISST21 - CERTIFICAT SST</b> <i>Obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail</i>	<b>14 h</b>	<b>3 et 10 Février 2024</b> <i>(Réception des BI au plus tard le 20 décembre 2023)</i>
<b>MIRSST -RECYCLAGE SST</b> <i>Etre titulaire du. S.S.T. (Recyclage tous les 2 ans – date à date)</i>	<b>7 h</b>	<b>23 Mars 2024</b> <i>(Réception des BI au plus tard le 23 Février 2024)</i>
<b>MISST21 - CERTIFICAT SST</b> <i>Obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail</i>	<b>14 h</b>	<b>6 et 13 Avril 2024</b> <i>(Réception des BI au plus tard le 28 Février 2024)</i>
<b>MIRSST - RECYCLAGE SST</b> <i>Etre titulaire du. S.S.T. (Recyclage tous les 2 ans – date à date)</i>	<b>7 h</b>	<b>28 Septembre 2024</b> <i>(Réception des BI au plus tard le 28 Aout 2024)</i>
<b>MISST21 – CERTIFICAT SST</b> <i>Obtenir le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail</i>	<b>14 h</b>	<b>16 et 23 Novembre 2024</b> <i>(Réception des BI au plus tard le 16 Octobre 2024)</i>

Pour les recyclages SST, la copie de la carte SST initial est obligatoire.

## NOS PARTENAIRES



■ UN SECTEUR QUI COMPTE ■



Université Du Domicile

